

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2023/47

Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 25

Suppléants votants : 0

Procurations : 09

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf septembre à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Salle polyvalente de Saint-Hilaire les Places, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 11 septembre 2023

PRESENTS : MM. DEXET Emmanuel (Procuration de Mme JACQUEMENT Eliane), BREZAUDY Alain, Mme MAYOUSSE Martine, M. BROUSSE Hervé, Mme DESSEX Martine, MM. CAILLOT Alain (Procuration de M.BONNAT Christian), DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, MM. GOUDIER Jean-Louis (Procuration de M.DEVARISSIAS Philippe), CHAMINADE Gérard, Mme BELAIR Florence, MM. GAYOT Loïc, MASSY Jean-Marie (Procuration de M.RICHIGNAC Guillaume), ESCOUBEYROU Pascal, GERVILLE-REACHE Fabrice, Mmes LACORRE Valérie (Procuration de M.CARPE Jean-Christophe), LANTERNAT Floriane, MM. LE GOFF Jean, JAVERLIAT Louis, Mme LACOTE Bernadette, MM. GARNICHE Roland, BARRY Jacques (Procuration de M.DELOMENIE Bernard), Mme CHEYRONNAUD Céline (Procuration de M.MARCELLAUD Didier), M. DARGENTOLLE Georges (Procuration de Mme HILAIRE GENIN Karine) et Mme VALLADE Sylvie (Procuration de M.DOGNON Jean-Bernard).

Délégués s'étant présentés ou retirés avant la fin de la séance ou en cours de séance :

EXCUSES : Mme JACQUEMENT Eliane, MM. RICHIGNAC Guillaume, BONNAT Christian, DEVARISSIAS Philippe, CARPE Jean-Christophe, MARCELLAUD Didier, Mme HILAIRE GENIN Karine, MM. DELOMENIE Bernard, CUIILLERDIER Simon et DOGNON Jean-Bernard.

SECRETAIRE : Mme PRADIER Claudine

Objet : Attribution et versement de subventions 2023 à l'Association d'Animation et de Jeunesse du Pays de Nexon (AAJPN), remplace la délibération n° 2023/18 du 05 avril 2023, visée le 17 avril 2023

Exposé :

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que conformément aux statuts annexés à l'arrêté préfectoral en date du 08 décembre 2017 et dans le cadre de l'article 4.3.3, la Communauté de Communes est compétente en matière de soutien aux actions de l'Association d'Animation et de Jeunesse du Pays de Nexon.

Par délibération n° 2023/18 du 05 avril 2023, il a été attribué à l'AAJPN une subvention pour l'année 2023, dont 30 000 € au titre du France Services de Nexon.

Il est désormais nécessaire de régulariser celle-ci. En effet, en 2023, l'Etat a augmenté sa participation (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire – FNADT et Fonds national France services - FNFS) aux Frances Services passant d'un forfait de 30 000 € à 35 000 € par structures France Services. Ainsi, par arrêtés préfectoraux, une subvention globale de 70 000 € a été attribuée à la collectivité, au titre de l'année 2023 (contre 60 000 € en 2022), pour le financement des 2 structures France Services de Nexon et Châlus soit 35 000 € par structure.

Il convient donc de répercuter cette augmentation de subvention à l'AAJPN qui assure la gestion du France Services de Nexon.

En conséquence, la subvention de l'AAJPN pour l'année 2023 se répartie désormais comme suit :

	Subvention 2023 sollicitée	Avance subvention 2024
AAJPN Fonctionnement	95 000,00 €	20 000,00 €
AAJPN Subvention France Services	35 000,00 €	

Accusé de réception en préfecture
06-20230919-2023-47-DE
Date de télétransmission : 25/09/2023
Date de réception préfecture : 25/09/2023

Il indique également que les modalités de ce soutien seront précisées dans un avenant à la convention initiale.

Délibération :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **d'attribuer** la subvention mentionnée ci-dessus au titre de l'année 2023 pour l'AAJPN,
- **de verser** l'avance au titre de l'année 2024 si nécessaire,
- **d'autoriser** le Président à effectuer les démarches nécessaires et à signer tout document s'y rapportant.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
le :
Publié ou notifié
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 20 septembre 2023.

Le Président,
Emmanuel DEXET

